

République Française

Arrondissement d'Aubusson

**Conseil Municipal
 Commune de Faux-la-Montagne**

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Faux-la-Montagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de de Faux-la-Montagne sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 20/02/2026

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Olivier MARTIN, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Olivier MARTIN à Alain DETOLLE

Absent.e.s /excusés : Victoire BEAUJOU, Olivier MARTIN, Noémie SERRU.

Secrétaire : Francis Hozelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil :		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8		Publiée le :	
Représentés : 1		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3			
SENS DU VOTE			
Unanimité	Majorité	Rejet	
OUI	Nombre de voix pour :9		
	Nombre de voix contre :0		
	Abstention :0		

DCM 2026/15 : Mise à jour et changements des désignations concernant les tarifs de location des salles communales (salle des fêtes, salle du conseil, salle commune de TMV) et du matériel technique.

Madame la maire informe le conseil de la nécessité de mettre à jour les tarifs et les désignations délibérés le 19/02/2016 concernant la location de la salle des fêtes et des salles communales (salle du conseil, salle commune de TMV). Considérant que le montant du paiement des locations couvre les dépenses dévolues au fonctionnement des salles communales. Considérant la volonté du conseil municipal de conserver des prix en dessous du marché pour permettre l'accès à ces locaux au plus grand nombre. Le conseil municipal décide à l'unanimité, une révision des désignations concernant les locations comme suit :

Tarifs de location de la salle des fêtes et des salles communales de Faux-la-Montagne

Objet	Associations ayant leur siège sur le territoire du PNR *	Associations hors PNR	Particuliers, Entreprises, Ecoles, Universités	Particuliers, Entreprises, Ecoles, Universités
			Résidant sur le secteur de la CCCGS **	Résidant hors secteur de la CCCGS **
Grande salle nue avec tables, chaises et accès au bar, aux sanitaires	gratuit	52 €/jour	104 €/jour	156 €/jour
Salles communales (du conseil, de TMV)	gratuit	16 €/jour	32 €/jour	48 €/jour
Vidéo-projecteur, petite sono pour réunion	16 € /jour	67 €/jour	90 €/jour	105 €/jour

* Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

** Communauté de communes Creuse Grand Sud

Gratuité pour la mairie, l'école de Faux-la-Montagne, CCCGS et PNR

Chèque caution pour le ménage : 150 €

Chèque caution pour dégâts matériels : 300 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide les changements de désignations concernant le tableau des tarifs et du matériel des salles communales.

Pour extrait conforme.

A Faux-la-Montagne, le 9 mars 2026

La maire

Catherine MOULIN




L'adjoint

Francis HOEZELLE

